

ATTESTATION DE DOMICILIATION

Siège social d'une société au domicile du dirigeant

Je soussigné(e),

Nom et prénom

Né(e) le

À (lieu de naissance)

Demeurant au

Code postal / Ville

Agissant en qualité de [gérant / président / autre — préciser] de la société :

Dénomination sociale

Forme juridique

Capital social

Numéro SIREN

(ou : en cours d'immatr.)

Atteste sur l'honneur domicilier le siège social de la société susmentionnée à mon adresse personnelle, soit :

Adresse du siège social :

(numéro, rue, code postal, ville)

Modalités de domiciliation — cocher la situation applicable :

Option 1 — Domiciliation sans limitation de durée

« J'installe le siège social de ma société à mon domicile sans limitation de durée, aucune disposition législative ou stipulation contractuelle contraire relative à l'occupation de mes locaux ne s'y opposant. »

Option 2 — Domiciliation provisoire (5 ans maximum)

« Je recours aux dispositions de l'alinéa 2 de l'article L.123-11-1 du Code de commerce et installe provisoirement le siège social de ma société à mon domicile pour une durée ne pouvant excéder 5 ans à compter de la date d'immatriculation, ni dépasser le terme légal, contractuel ou judiciaire relatif à l'occupation des locaux. »

À utiliser si votre bail, le règlement de copropriété ou les règles d'urbanisme interdisent la domiciliation permanente.

Pièces jointes à la présente attestation :

- Justificatif de domicile de moins de 3 mois (facture électricité, gaz, eau, internet, quittance de loyer...)
- Copie de la pièce d'identité du déclarant (avec mention « certifié conforme à l'original »)
- Autorisation écrite du propriétaire (*si le déclarant est locataire*)

Fait à :

Le :

Signature manuscrite du déclarant

(précédée de la mention
« Lu et approuvé »)

Signature

Base légale

Art. L.123-11-1 du Code de commerce — Domiciliation de l'entreprise au domicile du dirigeant.

Art. R.123-45 du Code de commerce — Obligation de déclaration dans le mois suivant tout changement d'adresse.

Ce document doit être transmis au Guichet unique INPI (formalites.entreprises.gouv.fr) accompagné d'un justificatif de domicile de moins de 3 mois.